



CRITERIUM U12 – FOOT A 8 « LOUIS LEFEUVRE »

Article 1 - Titre et Challenge

Le District du Val de Marne de Football organise sur son territoire une épreuve intitulée « Critérium U12 Louis Lefeuve » réservée aux clubs libres de son territoire sur invitation

Article 2 - Commission d'Organisation

La Commission du Football à Effectif Réduit et le CDT DAP en collaboration avec la Direction Administrative du District du Val de Marne de Football organisent et administrent ce critérium.

Article 3 – Engagements

Les engagements doivent parvenir à la CFAER avant la date limite fixée par la Commission. La participation à ce critérium implique des prérequis. - Les rencontres doivent avoir lieu entre 14 et 18h. - La participation aux réunions programmées par le District. - Le terrain doit-être en pelouse naturelle ou synthétique.

Article 4 – Calendrier

Les rencontres se jouent le samedi selon le calendrier établi par le District du Val de Marne de Football. **Le coup d'envoi des rencontres est compris entre 14h00 et 18h00** sur le terrain du club premier nommé, sauf accord écrit des deux clubs. Les équipes ont la faculté de disputer leur rencontre à une date autre que celle prévue au calendrier (période de régularisation), après accord écrit des 2 clubs et validation par le District du Val de Marne de Football. Seuls les tours du Festival U13 sont prioritaires sur le Critérium U12 « Louis Lefeuve ».

Article 5 - Système de l'épreuve

L'épreuve se déroule en matches aller-retour.

- Début du critérium
 - Après les vacances de la Toussaint
- Mise en place du foot à 11.
 - Après les vacances de février
 - Aucun U11 ne peut participer
 - Le temps de jeu reste le même (2 fois 30 minutes)

Article 6 – Feuille de rencontre

Pour le foot à 8 : utilisation de GFER94

Pour le foot à 11 : utilisation de la FMI



Dans tous les cas est considéré comme club visité le club désigné initialement recevant par la commission, quel que soit le lieu de la rencontre. Si GFER94 ou la FMI ne fonctionne pas et uniquement dans ce cas, la feuille de rencontre est fournie par le club recevant qui a l'obligation de faire parvenir cette feuille au secrétariat administratif du District du Val de Marne de Football qui gère le critérium soit par portage ou par courrier postal avant le mercredi suivant la rencontre. Le non-respect de ces règles entraîne.

Article 7 – Lois du jeu

Celles du foot à 8. Aucun U13 ne peut jouer.

Rappels : La pause coaching : Mise en place d'une pause coaching de 2 minutes obligatoire à la 15ème minute de chaque période. La gestion du temps sera effectuée par l'arbitre.

Attitudes à observer :

- ✓ Limitation des interventions des éducateurs au cours de la partie. - Uniquement des encouragements et des renforcements positifs relatifs aux tentatives et aux attitudes des joueurs.
- ✓ Interventions et conseils ciblés pendant les deux minutes de la pause coaching.
- ✓ Important : 2 zones techniques doivent être matérialisées (4x2m de chaque côté du but de football à 11). Les remplaçants doivent obligatoirement porter une chasuble.
- ✓ Arbitrage : 1. Arbitrage central :
 - Un arbitre Foot à Effectif Réduit présenté par le club recevant pour le foot à 8.
 - Un dirigeant présenté par le club recevant ou un arbitre Foot à Effectif Réduit présenté par le club visiteur.
 - Un jeune arbitre présenté par le club recevant.
- ✓ Les joueurs remplaçants (foot à 8 et foot à 11). Passage égalitaire de tous les joueurs au cours de la saison. Période maximale de 15min par joueur et par rencontre. Rotation à chaque pause coaching et mi-temps. En cas d'absence de remplaçants, la touche est effectuée par un jeune ou un adulte volontaire.
- ✓ NB : la présence d'arbitres assistants licenciés est obligatoire pour chaque rencontre. Dans tous les cas, la rencontre doit être dirigée par une personne licenciée inscrite sur la FMI.

Article 8 - Remplacement des joueurs

Conformément à l'article 22 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 9 – Couleurs

Conformément à l'article 16, alinéa 1 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Le club recevant doit prévoir un jeu de chasubles

Article 10 – Ballons

Taille 4.

Article 11 - Port des Protège –Tibias



Conformément à l'article 16, alinéa 3 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 12 – – Qualifications

Conformément aux R.S.G du District du Val de Marne de Football (Article 8.3) :

- Pour les joueurs et joueuses des catégories U6 à U12 et U6 F à U12F, le dirigeant doit certifier sur l'honneur l'identité et la qualification des joueurs et joueuses sans licence (cette mention devant figurer sur la feuille de match) et présenter obligatoirement la demande de licence de la saison en cours dûment complétée sans les conditions susvisées ou un certificat médical (original ou photocopie) de non contre-indication à la pratique du football établi au nom de chacun des joueurs concernés, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.
- A défaut de présentation de ce certificat médical, ces joueurs et joueuses ne pourront prendre part à la rencontre. 8.1. Aucun U13G ne peut jouer.
- Seuls 3 U11 peuvent être surclassés

Article 13 – Forfaits

Une rencontre non jouée en cours de saison (forfait) entraîne l'exclusion du club du « Critérium U12 Louis Lefeuve » la saison suivante, sauf cas particulier qui sera étudié par le Comité de Direction du District. Les décisions sont sans appel.

Article 14 - Application des Règlements

La non-application des règlements entraînent l'exclusion du club du critérium la saison suivante, sauf cas particulier qui sera étudié par le Comité de Direction du District. Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par la Commission du Football à Effectif Réduit et en dernier ressort par le Comité de Direction du District sauf pour les cas disciplinaires. Les décisions sont sans appel.

Article 15 – Réclamations et évocations

Conformément aux articles 29bis, 30 et 30bis du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 16 – Appels

Conformément à l'article 31 du R.S.G. du District du Val de Marne.

ANNEXE LOIS DU JEU



CATEGORIES - LICENCES	U6	U7	U9	U9	U10	U11	U12	U13
SCOLARITE	OS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6ème	5ème
EFFECTIFS DE PRATIQUE							Possible A 8	
SUPPLÉMENT							4 maximum	
NOMBRE MINIMAL DE JOUEURS							7 par équipe	
TABLES							Oui	
MOTIF							Oui	
DEPLACEMENT							3 U11 maximum par équipe avec participation médicale	
SOUS-CLASSEMENT							Possible U14 F	
DIMENSION DES TERRAINS							1,2 terrain à 11	
ZONE GARDIEN DE BUT							Si terrain spécifique : 60 à 65m x 60m	
HOES-JOU							20m x 13m	
TABULE DES BUTS							Ligne médiane	
TABULE DES BALLONS							6m x 2,13m	
TEMPS DE JEU MAX :							75	
REPOUSSEMENT : AVALIABLE							10 minutes	
DURÉE MAX DES RENCONTRES							60 minutes	
ENGAGEMENT								
COUD DE PIED DE BUT							Libre dans la zone défensive fin à fin défensive par la largeur des montants du but et la porte de réparation - placement 10m des joueurs (50m foot à 10)	
TOUCHE							A la main	
COUD DE PIED							Non possible	
COUD DE PIED DE RENVOI							Coup-france directe et coup-france indirecte	
MISE À DISTANCE DES JOUEURS							Oui	
PROF DE BALLE À LA MAIN DU GARDIEN SUR PASSE EN RETRAIT VOLONTAIRE D'UN PARTIEN							Oui	
RELANCE GARDIEN DE BUT							Interdit si on CF indirect ramené perpendiculairement à la ligne des 13m. Non autorisé à fin	
TEMPS DE JEU PAR JOUEUR							Uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol. Excepté CF indirect ramené perpendiculairement sur la ligne (50m 10m)	
ARBITRAGE							Non possible	
PAUSE COACHING							Temps de jeu égal pour tous	
							3 séries : 10 minutes (jeunes U12 - U13) (optionnel de 15 minutes)	
							2 minutes au milieu de chaque période	